

# COVID-19 - INFORMATION AUX PROFESSIONNEL·LE·S ET THÉRAPEUTES DE LA MÉDECINE ALTERNATIVE OU COMPLÉMENTAIRE

AU 27 AVRIL 2020

## 1. Professionnels de la santé

Depuis le 27 avril 2020, les professionnel·le·s de la santé sont autorisé·e·s à reprendre leur activité professionnelle. Pour ce faire, ils doivent suivre les consignes s'appliquant aux consultations ambulatoires.

→ **Voir les recommandations HPCI : Gestion des consultations dans les cabinets médicaux en période de pandémie**  
**(<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ambulatoire-prise-en-charge-en-cabinet-dun-patient-covid>)**.

## 2. Professionnels des médecines alternatives et complémentaires (ex: kinésologue, naturopathe, praticien·ne·s en médecine chinoise...)

Dans le canton de Vaud (cela peut en effet varier d'un canton à l'autre) ces professions ne sont pas considérées comme des professions de la santé sur le plan légal (ne figurent pas dans les lois fédérales sur les professions médicales, de la santé ou de la psychologie (LPMéd (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20040265/index.html>); RS 811.11, LPsan (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20131765/index.html>); RS 811.21, LPsy (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091366/index.html>); RS 935.81) ni dans la loi cantonale sur la santé (LSP (<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/800.01?key=1582278008676&id=258cb2db-b772-411c-b0c5-6ed80967c762>); BLV 800.01). De ce fait, ces professionnels sont assimilés aux fournisseurs de services impliquant un contact physique.

Depuis le 27 avril 2020, ces professionnel·le·s sont autorisé·e·s à reprendre leur activité. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement équiper leur personnel (et eux-mêmes) en matériel de protection individuelle (EPI), à savoir :

- masques de protection IIR
- et solutions hydro-alcooliques.

→ **Plus d'information ici (<https://www.vd.ch/themes/securite/protection-de-la-population/etat-major-cantonal-de-conduite-emcc/covid-19/>)**.

Dernière mise à jour le 27/04/2020